COMMUNE DE GRIGNON

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Délibération n° 20180924-02

Le 24 septembre Deux Mille Dix-Huit, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents: BLANC Lina - BRUN Marcel - BRUNOD Dominique - BUSALB Corinne - CHRISTIN Gilles - GACHON Martine - KARST Bruno - MARCHAND Françoise - PAVIOL Franck - PETIT Brigitte - RIEU François formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents: CHAZELAS Pierre - DAL MOLIN Sylvie - DUCHINI Pierre - NICASTRO Marie - TARTARAT-

CHAPITRE Bernard

Étaient excusée: DUCHINI Françoise

Pouvoir: NICASTRO Marie à Brigitte PETIT

Secrétaire de Séance : Corinne BUSALB

Nombre de Conseillers

En exercice: 17

Présents : 11 Votants : 12 Date de Convocation : Le 20 septembre 2018

Pour: 12 Abstentions: 0 Contre: 0

Objet: Modification du tableau des effectifs

Rapporteur: Françoise MARCHAND

Françoise MARCHAND, 1er adjoint, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En conséquence, il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer :

- l'emploi d'Adjoint Technique à temps non complet de 28 Heures pour pallier au départ en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent ainsi qu'au départ en retraite au le novembre d'une ATSEM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20180924-20180924-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2018 Affichage : 05/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Françoise MARCHAND propose à l'assemblée d'adopter en conséquence le tableau des emplois suivant :

AGENTS TEMPS CO	OMPLET	
NOUVEAU GRADE	EFFECTIF	Durée hebdomadaire de Service
ATSEM principale de 1ère classe	1	35
Technicien	1	35
Agent de maitrise	1	35
Adjoint technique Principal de 1ère classe	4	35
		35
		35
		35
Adjoint technique	1	35
Rédacteur	1	35
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	1	35
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	2	35
	2	35
Adjoint Administratif	1	35
AGENTS TEMPS INC	COMPLET	
NOUVEAU GRADE	EFFECTIF	Durée hebdomadaire de Service
Adjoint technique	2	28
	1	12.5
Adjoint technique principal de lère classe	1	28
Adjoint Administratif	1	28
Adjoint du Patrimoine	1	11.5

Equivalent temps plein:	16.9

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er Octobre 2018

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune de GRIGNON, chapitre 012, pour les articles concernés,

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme, Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-préfecture le (Voir cachet) : Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20180924-20180924-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2018 Affichage : 05/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 24 Septembre 2018 Madame le Maire,

Madame le Maire, Brigitte PETIT